

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE
DE
TREGUNC

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de
Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine – SELLIN Yannick - VOISIN Valérie – TANGUY Michel – RIVIERE Marie-Pierre – DERVOUOT Dominique – FLOCH ROUDAUT Rachel – DION Michel - LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia – ROBIN Yves – GALBRUN Karine – LE MAREC Vincent - JOULAIN Anita – JAFFREZIC Christiane - NIVEZ Jean-Paul – SALAUN Fanny-GUYON Yoann - SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Muriel LE GAC à Régine SCAER JANNEZ
- Philippe NIMIS à Luc LAURENT
- Sylvie VERGOS à Rachel FLOCH ROUDAUT
- Bruno BORDENAVE à Michel TANGUY
- Paul DADEN à Jean-Paul NIVEZ
- Brigitte BANDZWOLEK à Gisèle SINQUIN DANIELOU
- René CANTIE à Pascal CHARPENTIER

Date de convocation : 16 mai 2017

Gisèle SINQUIN DANIELOU est nommée secrétaire de séance

SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS
NON
CONVENTIONNEES
2017

Nombre de conseillers 29
En exercice : 22
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Monsieur SELLIN, Adjoint au Maire, indique que les subventions regroupent les aides de toute nature, justifiées par un intérêt général, attribuées de manière facultative, par les administrations, les établissements publics ou d'autres organismes chargés de la gestion d'un service public administratif. Lorsqu'elles dépassent 23 000 €, elles donnent lieu à l'établissement d'une convention.

Le tableau ci-après présente l'ensemble des propositions de subvention aux associations non conventionnées :

ARTICLE COMPTABLE 657400 - ETAT DES CONCOURS AUX ASSOCIATIONS 2017

Nature de l'association	Nom de l'association	Subventions versées en 2016	Proposition 2017
<u>Patriotique</u>	F.N.A.C.A	155,00 €	- €
		155,00 €	- €
<u>Environnement</u>	S.E.P.N.B Bretagne Vivante	450,00 €	450,00 €
		450,00 €	450,00 €
<u>Artistique et culturelle</u>	Océanis	400,00 €	400,00 €
	Les Amis du Patrimoine	800,00 €	- €
	A.C.E.M		- €
		1 200,00 €	400,00 €
<u>Educatives et culturelles</u>	Amicale Laïque du Bourg	1 100,00 €	1 100,00 €
	Amicale Laïque de St Philibert	2 500,00 €	2 500,00 €
	Kuzul Skoazel-Comité de soutien Diwan	1 070,00 €	1 070,00 €
	DDEN Concarneau	170,00 €	155,00 €
	Ass.Tréguoise Maquettistes de Bateaux	500,00€ + 300,00€	500,00 €
		5 640,00 €	5 325,00 €
<u>Solidarité</u>	Foyer des Men Zao	500,00 €	500,00 €
	Amicale des Donneurs de Sang	300,00 €	300,00 €
	Sté Nal de Sauvetage en Mer	1 830,00 €	1 830,00 €
	Restaurant du Cœur	765,00 €	765,00 €
	Croix Rouge Française Concarneau	400,00 €	500,00 €
	Ma nounou et moi	700,00 €	700,00 €
	Centre de soins CC/Trégunc	- €	500,00 €
	Handi sport Co	500,00 €	500,00 €
	Secoutourisme	- €	155,00 €
	L'abri côtier Urgence Femmes	- €	100,00 €
		4 995,00 €	5 850,00 €
<u>Sportives</u>	Trégunc Tennis Club	1 327,25 €	1 511,56 €
	Ass. Cycliste Tréguoise	1 980,00 €	1 980,00 €
	Union Sportive Trégunc	4 404,61 €	4 629,30 €
	Ass. Skol Gouren	894,56 €	906,47 €
	Trégunc Badminton Club	1 720,42 €	1 653,99 €
	Trégunc Voiles	850,00 €	803,59 €
	Trégunc Cornouaille Aviron	- €	- €
	AL Judo	1 569,13 €	1 600,00 €
	Trégunc Cyclo Club	155,00 €	155,00 €
	Tréfoolo	155,00 €	155,00 €
	Club de plongée de Cornouaille	155,00 €	155,00 €
	HB Sud 29 (ex AL CC/Tgc hand ball)	800,00 €	800,00 €
	Les Pierres qui roulent	500,00 €	500,00 €
		14 510,97 €	14 849,91 €

Envoyé en préfecture le 24/05/2017
Reçu en préfecture le 24/05/2017
Affiché le
ID : 029-212902936-20170524-DE23051718-DE

<u>Organisation de manifestations et projets</u>			
A.C.T (organisation course cycliste)		800,00 €	400,00 €
Raid FS (organisation trail)		500,00 €	500,00 €
Comité Trophée Aven Moros		155,00 €	- €
Comité des Fêtes de St Philibert		4 050,00 €	4 050,00 €
Trégunc Voiles			5 000,00 €
		5 505,00 €	9 950,00 €
		32 455,97 €	36 824,91 €
Provision pour imprévus		4 904,03 €	3 535,09 €
TOTAL SUBVENTIONS VOTEES		37 360,00 €	40 360,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'avis favorable de la commission développement humain lors de sa réunion du 28 février 2017 ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances, du développement économique et du personnel, lors de sa réunion du 9 mai 2017 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Le Conseil Municipal, par 28 voix, approuve le versement des subventions aux associations non conventionnées telles que ci-dessus.

Monsieur CHARPENTIER s'abstient.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 24 mai 2017
LE MAIRE
Olivier BELLEC

